



Madame Isabelle DAMMAME, agent de la CCVA chargée de l'accompagnement des politiques et actions sociales, expose :

La caisse d'allocations familiale (CAF) a vocation d'accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté. Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Afin de décliner cette politique au plus proche des territoires, il est proposé de signer une convention de partenariat entre les collectivités et la CAF du Haut-Rhin, dit Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale mise en place depuis 2020 entre les territoires et la CAF, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Le périmètre de la CTG est l'échelle territoriale qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter, à savoir l'échelle intercommunale pour le Val d'Argent.

Toutes les thématiques repérées à l'issu du diagnostic territorial, élaboré en 2023 pour la Communauté de Communes du Val d'Argent, peuvent être mobilisées. Neufs thématiques prioritaires sont identifiées par la CNAF :

1. la parentalité,
2. la jeunesse,
3. l'accès aux droits/numérique,
4. le logement,
5. la petite enfance,
6. l'animation de la vie sociale,
7. l'équité territoriale,
8. les familles fragilisées
9. le handicap.

En 2023, un projet global de territoire a pu être élaboré, reposant sur un diagnostic et se déployant au travers d'un plan d'action. Celui-ci avait été coconstruit au travers des différentes rencontres avec les acteurs et partenaires sociaux présents sur le territoire.

Le plan d'action peut être alimenté avec de nouvelles thématiques sur toute la durée de la CTG par avenant, en fonction des territoires.

Une première Convention Territoriale Globale a été signée entre la CCVA et la CAF du Haut-Rhin pour la période 2021-2025 (cf. délibérations N°113/2021 du 14 septembre 2021 et N°400/2024 du 14 mars 2024). Le bilan de cette 1<sup>e</sup> démarche est très positive avec notamment les actions suivantes :

- Axe 1 : Pilotage
  - des réunions régulières de la commission Actions Sociales
  - échanges renforcés avec le Centre Socio Culturel du Val d'Argent (CSCVA)
  - mise en place d'une convention d'objectifs détaillée avec des indicateurs
  - travail sur la précarité alimentaire (lauréat d'un appel à projet DREETS)

- création d'évènements annuels lors du mois « Octobre Solidaire »
- **Axe 2 : Services aux familles**
  - développement de l'offre aux familles enfance/ Petite enfance via le CSCVA, maintien du soutien financier au CSCVA
  - création d'un nouveau site sur Rombach-Le-Franc pour accueillir un nouvelle Maison d'Assistants Maternelles (+16 places) et un nouveau site pour les activités périscolaires/extrascolaires
  - suivi de l'offre/demande des services avec le CSCVA
- **Axe 3 : Renforcer l'attractivité du territoire**
  - développement d'une politique culturelle inclusive
  - mise en œuvre d'actions autour de la santé mentale avec le Conseil Local de la Santé Mental
  - mise en place des liens avec la CAF concernant la politique habitat,
- **Axe 4 : Renforcer l'autonomie du citoyen en le rendant acteur**
  - Création de France Services
  - Mise en place d'un service de transport performant avec le PETR d'Alsace Centrale

Dans le cadre de la poursuite et du renforcement de cette démarche, une nouvelle Convention Territoriale Globale est proposée pour les années 2026-2030.

Au cours de l'année 2025, un nouveau travail partenarial a été réalisé entre les acteurs de terrain et la CAF autour de différentes rencontres :

- 1<sup>e</sup> avril pour le lancement de la démarche de la nouvelle CTG à Mulhouse
- 10 juin 2025 : atelier avec tous les partenaires
- 5 septembre 2025 : ateliers avec tous les services de la CCVA
- 23 septembre 2025 : réunion de la commission Actions Sociales

Ces rencontres avec l'ensemble des acteurs ont permis de faire le bilan du plan d'action 2021-2025 et d'élaborer le nouveau projet territorial qui s'inscrit dans la continuité des actions en cours et le développement de nouvelles activités.

### **Axe stratégique 1 : PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

- 1.1. Coordination globale CTG - Accompagnement des politiques sociales
- 1.2. Coordination thématique CTG - Développement de la vie sociale. Petite enfance, enfance /jeunesse et parentalité
- 1.3. Animer une commission sociale intercommunale incluant les élus et les autres acteurs du territoire
- 1.4. Suivi des conventions avec le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent (CSCVA)

### **Axe stratégique 2 : SOUTIEN, VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES**

- 2.1. Maintenir et développer l'offre de service Petite enfance
- 2.2. Maintenir et développer l'offre de service enfance/jeunesse
- 2.3. Maintenir l'offre de service aux familles et promouvoir des actions autour de la parentalité

### **Axe stratégique 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

- 3.1. Proposer une politique attractive, inclusive et dynamique sur le territoire
- 3.2. Faciliter l'accès à la santé
- 3.3. Mener une politique habitat intercommunale

## **Axe stratégique 4 : ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR**

- 4.1. Améliorer l'accès aux droits pour les habitants
- 4.2. Faciliter la mobilité dans la vallée et vers l'extérieur
- 4.3. Faciliter l'intégration de la jeunesse
- 4.4. Proposer une politique senior facilitant le « mieux vieillir »

L'ensemble des fiches thématiques sont proposées en annexe de la présente délibération précisant les d'actions, les indicateurs de suivi, le pilotage et les partenaires mobilisés.

### **Cette nouvelle convention contractualise le projet social de territoire entre la Caf, les communes et l'intercommunalité.**

Cette contractualisation permet aux prestataires identifiées, comme le CSCVA de bénéficier d'apport financier de la CAF dans ses mandats liés à la prise en charge de la petite enfance, enfance jeunesse et parentalité sur le territoire de la Communauté de Communes.

Au vu de ces éléments et de l'annexe ci jointe, qui présente le plan d'action et les fiches actions pour la période 2026-2030.

Considérant l'importance de poursuivre cette approche territoriale cohérente en matière de politiques et de prestations familiales, basée sur un diagnostic partagé réalisé en 2023 par la communauté de communes du Val d'Argent ainsi que la mise en œuvre du projet déployé dans la Convention Territoriale Globale 2021-2025,

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

**APPROUVE** le projet de la Convention Territoriale Globale 2026- 2030

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la Convention Territoriale Globale 2026- 2030 entre les 4 communes du Val d'Argent, la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

## **ANNEXE 1 : Projet de la Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 et ses annexes**

Mme DOLL désire obtenir les résultats du diagnostic de 2023.

Mme DAMAMME indique que la CAF n'a pas rédigé de document récapitulant les résultats, mais qu'elle propose un portrait de territoire.

Mme DOLL demande s'il y a un agrément Jeunesse et Sport sur le périscolaire.

Mme DAMAMME ne sait pas répondre mais propose de se renseigner et de nous le préciser.

Mmes MAURER et HESTIN désire avoir des informations complémentaires sur le périscolaire et la crèche concernant les prochains travaux.

M. PETIT signale qu'une réunion d'information a été organisée par le CSCVA vendredi 12 décembre à destination des parents.

M. FEIL demande s'il n'y a moyen d'effectuer des ramassages pour circuler dans la vallée.

Mme DAMAMME indique que la compétence Transport a été transférée au PETR.

Plusieurs choix restent possibles : le transport à la demande, le TER et Elsa.

### **DEL2025\_12\_51 (point 3)**

#### **Révision du montant des attributions de compensation**

Monsieur le Maire expose :

Lors du passage en fiscalité professionnelle unique, chaque commune a reçu une attribution de compensation égale à la différence entre le produit de taxe professionnelle communal transféré à la Communauté de Communes du Val d'Argent et le produit des impôts ménages communautaires transférés aux communes. Ceci est la composante dite « fiscale » de l'attribution de compensation.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une procédure dite de « révision libre » des attributions de compensation peut être mise en œuvre et suppose :

- une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'attribution de compensation ;
- que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT

Dans la mesure où il n'y a pas de transfert de charges, la CLECT n'est pas tenue d'établir un nouveau rapport. Les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes fixant librement les nouveaux montants d'attribution de compensation doivent cependant viser le dernier rapport remis par la CLECT ;

Cette procédure de révision simple implique qu'une commune ne puisse pas voir le montant de son attribution de compensation révisé sans avoir au préalable donné son accord.

Pour l'année 2025, la Communauté de Communes du Val d'Argent souhaite modifier les attributions de compensation de la façon suivante pour tenir compte :

- de la prise en charge par la CCVA de l'intégralité de la contribution du FPIC tout en garantissant une neutralité financière,
- de la prise en charge par la CCVA :
  - ✓ des frais de fonctionnement de la piscine et du théâtre situés à Sainte-Marie aux Mines à hauteur de 425 812.00 € (solde 2024 105 812.00 € + acompte 2025 320 000.00 €)
- du reversement par la commune de Sainte-Marie aux Mines à la CCVA du « soutien au service public petite enfance » qui sera perçu la commune (24 394 €)

Les nouvelles attributions de compensation versées à l'issue de cette procédure de révision seraient les suivantes :

	AC initiales	Prélèvements FPIC 2025	Reversement s CCVA aux communes (piscine, théâtre, transport)	Versement de SMAM à CCVA "soutien au service public petite enfance"	AC totales
LIEPVRE	840 987 €	-52 519 €			788 468 €
RLF	25 851 €	-15 309 €			10 542 €
SCAM	206 903 €	-38 694 €			168 209 €
SMAM	601 862 €	-115 163 €	425 812 €	-24 394 €	888 117 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 675 603 €</b>	<b>-221 685 €</b>	<b>425 812 €</b>		<b>1 855 336 €</b>

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le dernier rapport de la CLECT en date du 23/09/2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** les modalités de révision des attributions de compensation présentées ci-dessus pour l'année 2025

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune de Lièpvre soit 788 468 €

**MANDATE** le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. FEIL demande des précisions sur le reversement CCVA à la commune de Sainte-Marie-Aux-Mines de 425 812 €.

M. PETIT montre un tableau récapitulatif des coûts sur plusieurs années.

M. FEIL ne comprend pas pourquoi les montants ont tellement augmentés.

M. PETIT propose de demander plus d'explications à la CCVA.

#### **DEL2025\_12\_52 (point 4)**

#### **Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

Monsieur le Maire explique qu'une précédente délibération (DEL2025\_11\_42, du 25 novembre 2025) a été prise par le conseil municipal de Lièpvre.

Cependant, la Préfecture du Haut-Rhin relève que le quart des crédits ouverts sur le Budget Général comprend par erreur les restes à réaliser inscrits en 2025.

De ce fait, les montants à prendre en compte sont :

#### **Pour le budget Général :**

Chapitre –Libellé	Crédits ouverts en 2025 (hors restes à réaliser)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
-------------------	--	---

20- Immobilisations Incorporelles	2 000.00	500
21- Immobilisations Corporelles	455 533.60	113 883
23- Immobilisations en cours	574 728.21	143 682
<b>Total des dépenses d'investissement hors Dette</b>	<b>1 032 261.81</b>	<b>258 065</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget Général de l'exercice précédent (hors restes à réaliser) jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2026 ;

**VU** l'annexe 2 qui apporte les précisions quant aux dépenses d'investissements prévues ;

**VU** le courrier de la Préfecture du Haut-Rhin ;

**DECIDE** l'abrogation de la délibération du 25 novembre 2025 ayant pour référence : DEL2025\_11\_42 ;

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget Général 2026 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors restes à réaliser), non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette.

## **ANNEXE 2 : Tableau des dépenses d'investissements prévues avant le vote du budget 2026.**

**DEL2025\_12\_53 (point 5)  
Accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant relevant du grade d'ATSEM Principale de 2ème classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures 30 minutes (soit

24.5/35<sup>èmes</sup>), en raison d'un accroissement temporaire de l'activité au sein des écoles maternelles.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi susvisé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :  
13 voix pour  
1 contre (Mme PETITDEMANGE),  
0 abstention

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 01/01/26, un emploi temporaire d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant relevant du grade d'ATSEM Principale de 2<sup>ème</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures 30 minutes (soit 24.5/35<sup>èmes</sup>),  
est créé pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2026, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

M. PETIT précise qu'il y a une baisse de la natalité en 2024 et 2025. Il redoute à terme une suppression de classe.

Pour l'instant, il y a une ATSEM par classe.

<b>DEL2025_12_54 (point 6)</b> <b>Demande de subvention</b>
--

Vu l'instauration de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),  
Vu l'instauration du Fonds Barnier,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la protection des personnes et des biens face aux risques de chutes de blocs provenant des falaises rue Robert Guth, il est proposé au Conseil municipal de solliciter le soutien financier de l'État au titre de la DETR 2026, dans le cadre du dispositif de soutien exceptionnel, ainsi que le fond Barnier auprès des Services de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT).

À cet effet, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), mandaté par la DDT du Haut-Rhin, a réalisé entre 2019 et 2022 trois rapports visant à caractériser l'aléa de chutes de blocs sur le secteur concerné.

Par ailleurs, par arrêté préfectoral n° 0096-PR en date du 16 octobre 2023, la Préfecture a prescrit l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels « Mouvements de terrain » (PPRNMT).

Dans la continuité de ces démarches, la DDT du Haut-Rhin a missionné un bureau d'études afin de réaliser une étude géotechnique de type G2 AVP, dont les conclusions ont été restituées à la commune le 13 novembre 2025.

Cette étude met en évidence un risque avéré de chutes de blocs en provenance des falaises situées rue Robert Guth à Lièpvre. Les solutions de sécurisation préconisées représentent un coût estimatif de **363 500 € HT**.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la Préfecture, via son dispositif de DETR et du Fond Barnier.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération est le suivant :

• Montant total prévisionnel :	363 500 € H.T.
• Fonds Barnier (50%) :	181 750 €
• DETR (30 %) :	109 050 €
• Autofinancement (20%) :	72 700 €

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention doit intégrer de nombreux éléments, notamment :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération,
- La présente délibération du conseil municipal,
- Le plan de financement prévisionnel,
- Les devis descriptifs détaillés,
- L'échéancier,
- Etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres :

- o **ARRETE** le projet « Sécurisation des falaises de Lièpvre » ;
- o **DE SOLLICITER** la Préfecture du Haut-Rhin pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR2025 et le Fond Barnier de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin ;
- o **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## DIVERS

1. La Présidente du Comité de Jumelage, Mme FORCHARD, recherche des familles pour accueillir 4 couples à l'ascension.

2. M. AUBERTIN précise que la salle polyvalente est bien ventilée.  
Mme HESTIN répond que non. Car dans le cas d'une ossature bois, la VMC devrait fonctionner en continu et pas uniquement la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h08.

Fait et délibéré à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessous.

Lièpvre, le 17/12/2025

Le secrétaire de séance

Christine BATLOT



Le Maire,

Denis PETIT





# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030



# AXES STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION

**Territoire Val d'Argent**

## TABLE DES MATIERES

Axes stratégique retenus .....	5
<b>Axe stratégique 1 : PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :</b> .....	<b>6</b>
1.1.....	7
<b>Coordination globale CTG. Accompagnement des politiques sociales</b> .....	<b>7</b>
1.2.....	8
<b>Coordination thématique CTG. Développement de la vie sociale, petite enfance, enfance /jeunesse et parentalité</b> .....	<b>8</b>
1.3.....	9
<b>Animer une commission sociale intercommunale</b> incluant les élus et les autres acteurs du territoire. ....	<b>9</b>
1.4.....	10
<b>Suivi des conventions avec le Centre Social du Val d'Argent</b> .....	<b>10</b>
<b>Axe stratégique 2 : SOUTIEN, VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES</b> ...	<b>11</b>
2.1.....	12
Maintenir et développer l'offre de service <b>Petite enfance</b> .....	12
2.2.....	13
Maintenir et développer l'offre de service <b>enfance/jeunesse</b> .....	13
2.3.....	14
Maintenir l'offre de service aux familles et promouvoir des actions autour de la <b>parentalité</b> .....	14
<b>Axe stratégique 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> .....	<b>15</b>
3.1.....	16
Proposer une politique <b>attractive, inclusive et dynamique</b> sur le territoire .....	16
3.2.....	17
Faciliter l'accès à la <b>santé</b> .....	17
3.3.....	18
Mener une politique <b>habitat</b> intercommunale .....	18
<b>Axe stratégique 4 : ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR</b> .....	<b>19</b>
4.1.....	20
Améliorer l'accès aux <b>droits</b> pour les habitants.....	20
4.2.....	21
Faciliter la <b>mobilité</b> dans la vallée et vers l'extérieur .....	21
4.3.....	22
Faciliter l'intégration de la <b>jeunesse</b> .....	22
4.4.....	23
Proposer une politique senior facilitant le « <b>mieux vieillir</b> ».....	23

# Préambule

## Axes stratégique retenus

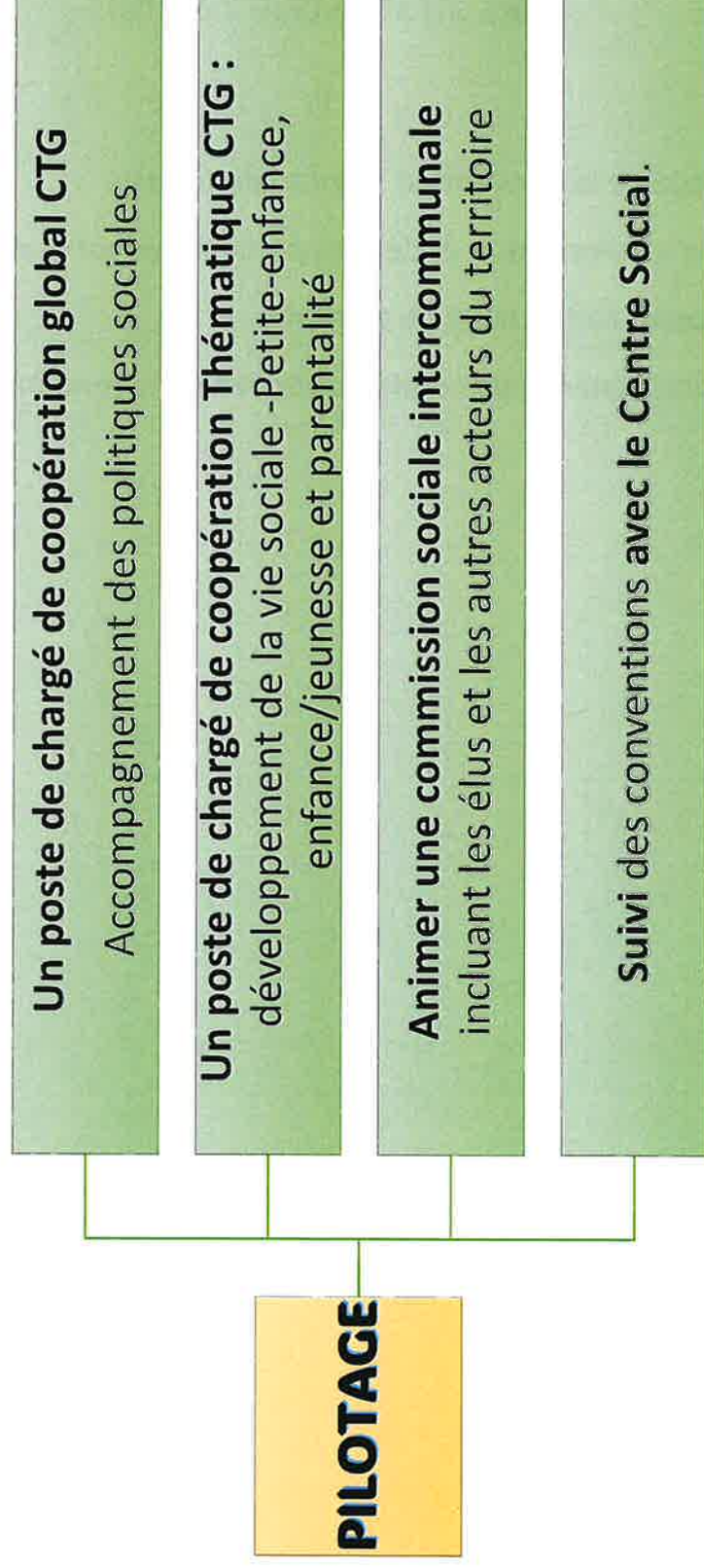
**Axe 1 : Pilotage de la Convention Territoriale Globale**

**Axe 2 : Soutien, valorisation et développement des services aux familles**

**Axe 3 : Renforcer l'attractivité du territoire**

**Axe 4 : Accompagner l'autonomie du citoyen en le rendant acteur**

**Axe stratégique 1 : PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : Construire une offre concertée sur le territoire.**



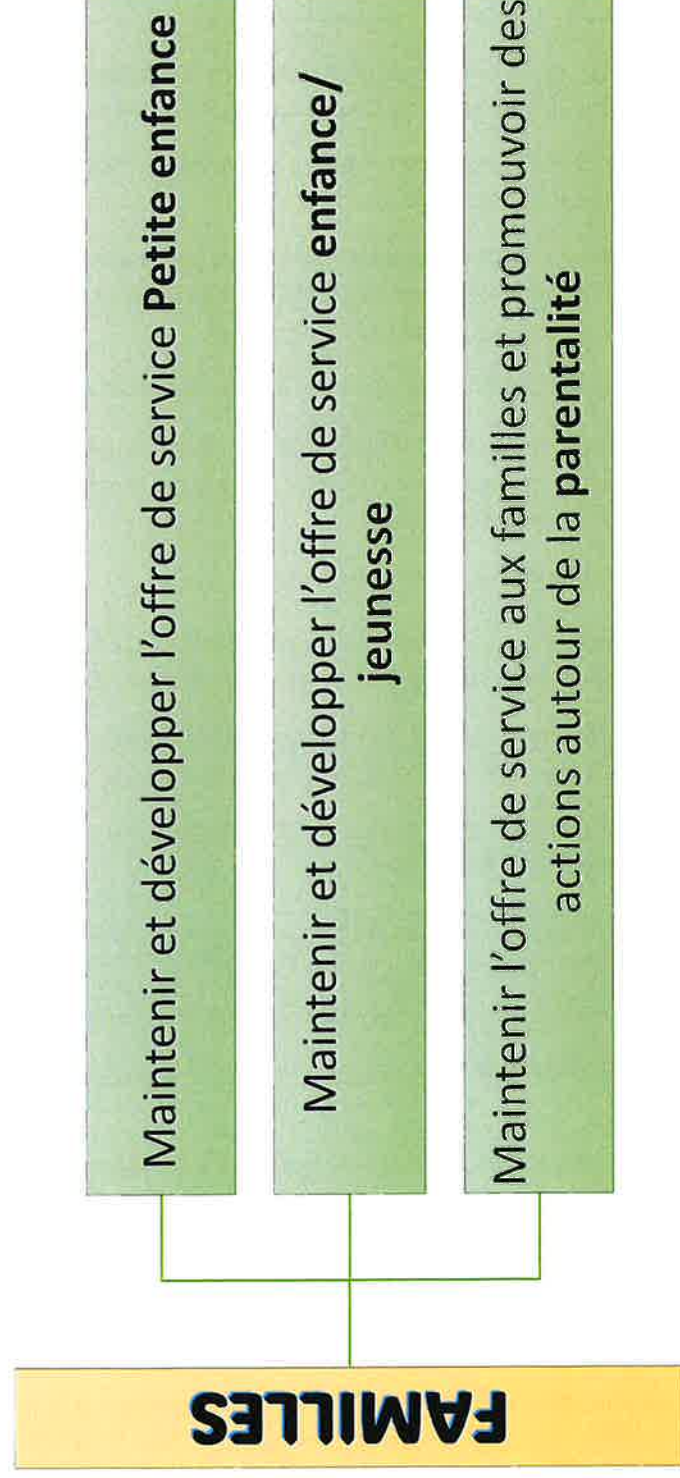
1.1					
Enjeu	<b>PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025</b> <b>Construire une offre concertée sur le territoire</b>				
Objectif	Coordination globale CTG. Accompagnement des politiques sociales				
Description de l'action	<p><b>Un poste de chargé (e) de coopération CTG à hauteur d'1 ETP.</b> <b>Financement CAF : 24 000€/an.</b></p> <p>Rencontre et accompagnement des acteurs sur le territoire.</p> <p>Mise en œuvre et suivi du plan d'action de la CTG.</p> <p>Rencontres avec les différents acteurs de la solidarité : Restos du cœur, Emmaüs, Institution Les Tournesols, CSCVA, dispositifs et acteurs RSA, dispositif et acteurs seniors...</p> <p>Préparation des COTEH et COPIL avec la CAF du Haut-Rhin.</p> <p>Voir fiche de poste Pilotage globale référentiel CNAF.</p>				
Pilote	CCVA				
Partenaires associés	Elus, communes, Acteurs du territoire, CSCVA, CAF, CeA, ARS, Région Grand Est, Elus, communes,				
Budget					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	<p>Documents CTG – Signature CTG</p> <p>Délibération du Conseil Communautaire CCVA.</p> <p>Compte rendu COTECH et COPIL CTG</p>				

1.2					
Enjeu	<b>PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025</b> <b>Construire une offre concertée sur le territoire</b>				
Objectif	Coordination thématique CTG. Développement de la vie sociale, petite enfance, enfance /jeunesse et parentalité				
Description de l'action	<p><b>Un poste de chargé (e) de coopération CTG thématique à hauteur d'1 ETP. Financement CAF : 24 000€</b></p> <p>Rencontre des acteurs sur le territoire dans le cadre de projets autour de la vie sociale, petite enfance, enfance/ jeunesse et parentalité.</p> <p>Dépôt d'appel à projet et relais de la CAF auprès des acteurs concernés par les thématiques autant au sein de la collectivité qu'avec les partenaires.</p> <p>Participation aux rencontres CAF et autres partenaires impliqués.</p> <p>Voir fiche de poste pilotage chargé de thématique.</p>				
Pilote	CCVA				
Partenaires associés	Elus, communes, Acteurs du territoire, CSCVA, CAF, CeA, ARS, Région Grand Est,				
Budget					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	<p>Nombre de participations aux rencontres de la CAF 68</p> <p>Appels à projet déposés et menés</p> <p>Nombre de projets menés en concertation avec les autres partenaires liés à la thématique</p>				

1.3					
Enjeu	<b>PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE</b> <b>Construire une offre concertée sur le territoire</b>				
Objectif	Animer une commission sociale intercommunale incluant les élus et les autres acteurs du territoire.				
Description de l'action	<p>Organiser les rencontres de la commission sociale de l'intercommunalité autour des thématiques liés à la CTG.</p> <p>Impliquer les conseillers communautaires, les communes et les autres acteurs du territoire sur les thématiques déployés avec la CTG.</p> <p>Animation de la commission sociale : réflexion et mise en place d'actions concertées au niveau de l'intercommunalité : rencontres France services, réunions CLSM, rencontres intercommunales entre les CCAS, octobre solidaires, précarité alimentaire ...</p> <p>Identifications et synergie d'actions avec les acteurs concernés sur les thématiques partagés.</p> <p>Relais auprès des conseils communautaires des thématiques liées au politiques sociales.</p>				
Pilote	CCVA				
Partenaires associés	Elus communautaire, communes, acteurs du territoire impliqués sur les questions sociales (CSCVA, Resto du cœur, CLSM...)				
Budget prévisionnel					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	<p>Nombre de commissions « politiques sociales »</p> <p>Représentativité des communes à la commission politique sociale</p> <p>Représentativité des autres organisations présentes sur le territoire</p> <p>Délibération du Conseil Communautaire</p> <p>Pages sociales du journal intercommunal/ article Presse DNA</p>				

1.4					
Enjeu	<b>PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE Construire une offre concertée sur le territoire</b>				
Objectif	Suivi des conventions avec le Centre Social du Val d'Argent.				
Description de l'action	<p><b>Mise à jour annuel de la convention</b> liant la CCVA et le Centre social pour toutes les activités soutenues par la CCVA auprès du Centre social.</p> <p>Signature et suivi de cette convention. Déblocage des fonds et suivi des indicateurs financiers et par activités.</p> <p>Rencontres techniques régulières avec le centre social et ses partenaires financiers</p> <p><b>Soutien aux activités du Centre social en maintenant notre appui financier sur les thématiques suivantes :</b> Activités petite enfance ; Relais petite enfance ; Périscolaire ; Activité jeunesse – soutien scolaire ; Parentalité ; Famille/ senior ; FLE/ Migrants.</p> <p><b>Financement d'équipements pour le secteur Petite enfance/ enfance :</b> Travaux prévus en 2026 : rénovation du multi-accueil et du périscolaire à Lièpvre, en partenariat avec la CAF, la CeA et l'Etat pour un montant de 1 117 046 € HT avec une aide de 96 000 € CAF (Multi accueil) et 58 000 € CAF (Périscolaire)</p> <p>Mise à disposition de locaux pour réaliser les activités du Centre social.</p> <p><b>Implication des autres acteurs institutionnels</b> CAF et CEA dans les rencontres régulières avec le Centre social pour le suivi des activités et indicateurs du Centre social.</p> <p>Implication des élu(e)s dans le CA du Centre social.</p> <p>Identifications et synergie d'actions avec les responsables des départements du Centre social et les acteurs de la CCVA.</p>				
Pilote	CCVA				
Partenaires associés	Centre social, CAF, CeA, autres acteurs agissants sur la thématique				
Budget					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	<p>Convention signée</p> <p>Nombre de rencontres organisées avec les acteurs</p> <p>Compte rendu des CA du Centre social</p> <p>Montant des appuis financiers aux activités du Centre social</p> <p>Montant des travaux réalisés par la CCVA pour les activités du Centre social</p>				

## Axe stratégique 2 : SOUTIEN, VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

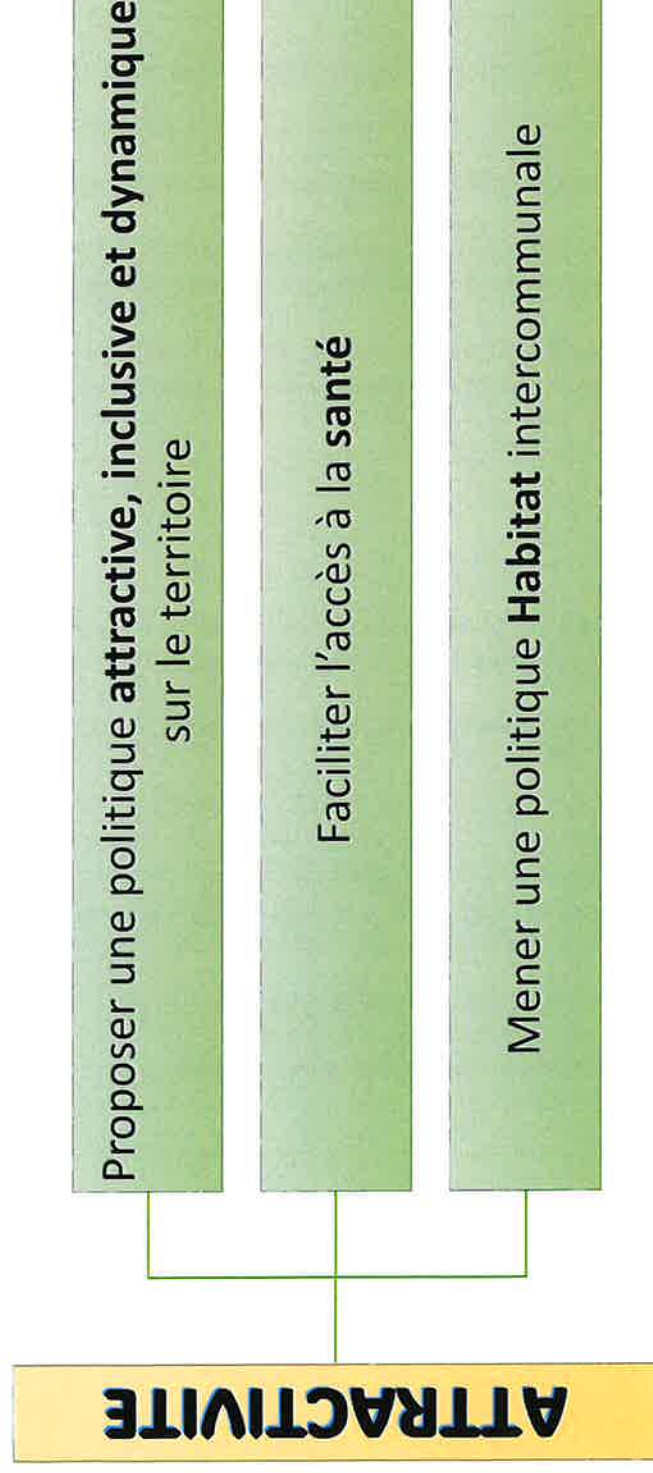


2.1						
Enjeu	<b>SOUTIEN, VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES</b>					
Objectif	Maintenir et développer l'offre de service <b>Petite enfance</b>					
Description de l'action	<p>Soutien aux communes pour la compétence <b>d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant</b> et étude pour le transfert de compétence vers la CCVA.</p> <p>Production d'un rapport conforme aux exigences légales sur l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.</p> <p><b>Maintenir une offre et qualité de service petite enfance</b> : guichet unique, maintien des places en Equipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur les deux structures de multi accueil gérés par le Centre social.</p> <p>30 places à SMAM et 20 places à Lièpvre, 30 places à Bois l'Abbesse.</p> <p>Maintien des places en accueil collectifs et redéploiement de 3 places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) sur la crèche de SMAM pour favoriser l'insertion professionnelle des parents</p> <p>Rénovation du bâtiment sur Lièpvre.</p> <p>Développer via la guichet unique les relations avec la crèche d'entreprise (30 places) de Bois l'Abbesse et la MAM à Rombach-le-Franc.</p> <p>Renforcer les services et coopération du Relais Petite enfance (RPE) (guichet unique) vers l'ensembles des assistantes maternelles (indépendante et MAM).</p> <p>Maintenir les services du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur les deux antennes à SMAM et Lièpvre.</p> <p>Réfléchir avec les acteurs concernés aux renouvellements des AM en termes de renouvellement (départ à la retraite) et offre de formations sur le territoire.</p>					
Pilote	CCVA et Centre social					
Partenaires associés	CCVA, CAF, CeA, autres acteurs agissant sur la thématique					
Budget prévisionnel						
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030	
Indicateur D'évaluation	<p>Nombre de places EAJE proposé sur le territoire par structure d'accueil</p> <p>Nombre d'heures total effectuées par année par structure d'accueil.</p> <p>Fréquentation des crèches notamment sur la plage horaire 9h- 16h</p> <p>Nombre de séances au LAEP durant l'année</p> <p>Nombre de parents et d'enfants accueillis au LAEP</p>					

2.2					
Enjeu	<b>SOUTIEN, VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES</b>				
Objectif	Maintenir et développer l'offre de service <a href="#">enfance/jeunesse</a>				
Description de l'action	<p>Maintenir une offre et une qualité de service en périscolaire sur les 4 communes :</p> <p>SMAM : 50 Places  SCAM : 60 places  Lièpvre : 50 places  Rombach-le-Franc : 50 places.</p> <p>Rénovation du bâtiment sur Lièpvre</p> <p>Projet de rénovation de l'école maternelle de Sainte-Croix-aux-Mines en vue d'augmenter le nombre de place en périscolaire</p> <p>Maintien du nombre de place (110 places) et de la qualité de l'offre extrascolaire situé à SMAM regroupant les 4 communes.</p> <p>Maintenir l'offre de qualité pour le service des repas proposés aux enfants.</p> <p>Poursuivre la collaboration et proposer des animations renforçant l'éveil, la compréhension et le développement des enfants de 2 à 7 ans et de 8-15.</p>				
Pilote	Centre social				
Partenaires associés	CCVA, CAF, CeA, autres acteurs agissant sur la thématique				
Budget					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	Nombre de place proposé par communes Fréquentation de l'accueil				

2.3					
Enjeu	<b>SOUTIEN, VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES</b>				
Objectif	Maintenir l'offre de service aux familles et promouvoir des actions autour de la parentalité				
Description de l'action	<p>Réflexion autour de la mise en place d'une Maison des Parents – Lieu d'écoute, d'information et d'activités.</p> <p>Accompagner la parentalité et soutenir les familles.</p> <p>Poursuivre et animer le dispositif CLAS.</p> <p>Maintien et développement du nombre d'enfants accueillis au CLAS (structures et enfants).</p> <p>Poursuivre le nombre d'animations proposé par « Le Novembre des parents ».</p> <p>Coordination du réseau local des familles.</p>				
Pilote	Centre social				
Partenaires associés	CCVA, CAF, CeA, autres acteurs agissant sur la thématique				
Budget					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	<p>Nombre d'enfants inscrits au CLAS par niveau.</p> <p>Nombre de partenaires impliqués sur les animations proposés aux parents.</p> <p>Dynamique et nombre de partenariats réalisés pour le projet fédérateur « Novembre pour les parents »</p> <p>Nombre de familles qui participent aux actions de soutien à la parentalité</p>				

### Axe stratégique 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

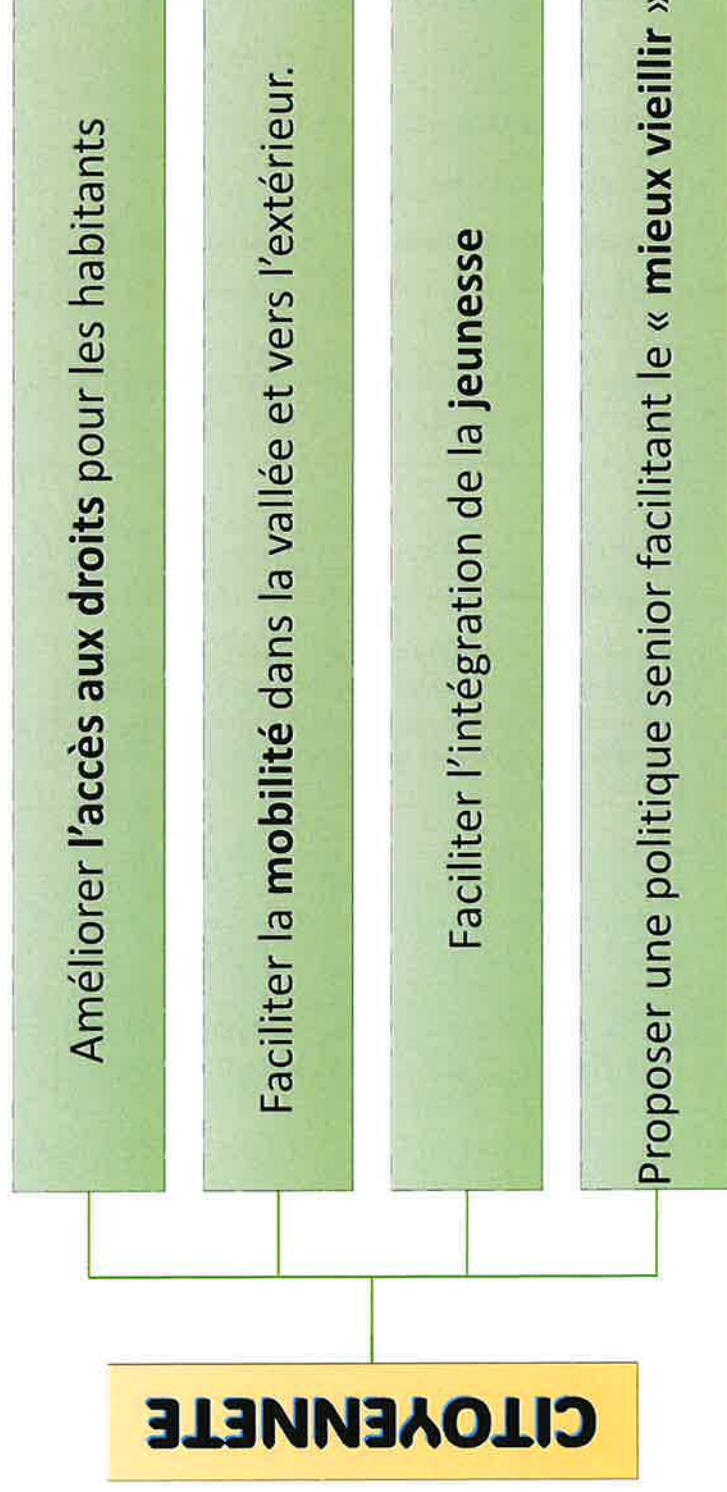


3.1						
Enjeu	<b>RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>					
Objectif	Proposer une politique attractive, inclusive et dynamique sur le territoire					
Description de l'action	<p>Faciliter le développement d'Espace de Vie Sociale sur le territoire.</p> <p>Poursuivre et soutenir la mise en œuvre d'une politique culturelle inclusive et diversifiée.</p> <p>Faire intervenir les différents acteurs pour créer des synergies entre les partenaires.</p> <p>Créer des liens pour toucher des publics différents éloignés du secteur culturel -Soutien financier aux activités des associations autres que le Centre social.</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des projets et acteurs socioéconomiques sur le territoire : Chantier nature bois local et famille verte, dispositif Ecooparc, dispositif IAC.</p>					
Pilote	CCVA					
Partenaires associés	<p>Région Grand Est, CeA, DRAC Grand Est, Education Nationale, Cité Scolaire, Centre social, Institution Les Tournesols, Associations sportives, culturelles et citoyennes de la vallée.</p> <p>Acteurs du champ économique : Ballon des Vosges, Initiatives Alsace centrale, France Travail.</p>					
Budget prévisionnel						
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030	
Indicateur D'évaluation	<p>Nombre de commissions culturelles organisées</p> <p>Nombre de projets économiques soutenus</p> <p>Montant des subventions versées aux associations</p> <p>Coûts annuels de rénovation et d'entretien des équipements sportifs et culturels</p>					

3.2					
Enjeu	Renforcer l'attractivité du territoire				
Objectif	Faciliter l'accès à la santé				
Description de l'action	<p>Poursuivre l'accompagnement à la santé mentale des habitants du territoire et lutter contre l'isolement des populations fragilisées.</p> <p>Réflexion sur la mise en place d'un contrat local de santé.</p> <p>Ouverture d'une maison de santé et encourager les actions de prévention en son sein.</p>				
Pilote	Centre Hospitalier de Rouffach / CCVA				
Partenaires associés	<p>Professionnels du champ de l'éducation, du social, du médical et paramédical mais aussi de l'insertion, de l'accueil et de l'animation intervenant sur le territoire. Centre Hospitalier de Rouffach.</p> <p>ARS.</p> <p>Profession médicale sur le territoire.</p>				
Budget prévisionnel					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	<p>Nombre de réunions organisées par le CLSM / CCVA</p> <p>Actions en faveur de la santé mentale</p> <p>Nombre de partenaires présents lors des rencontres trimestrielles du CLSM</p>				

3.3						
Enjeu	<b>RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>					
Objectif	Mener une politique habitat intercommunale					
Description de l'action	<p>Mettre en œuvre une politique habitat intercommunale en lien avec les partenaires locaux : Animer une commission intercommunale Habitat avec les élus communaux et intercommunaux en charge de l'habitat et les techniciens référents afin de définir les actions à mener, de suivre les dossiers en cours et d'échanger sur des dossiers complexes.</p> <p>Suivre les dispositifs en cours sur le territoire en faveur de l'amélioration de l'habitat : Convention Habitat privé, PIG Handicap et âge, Fonds Alsace Rénov', etc.</p> <p>Suivi de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du renouvellement Urbain (Recrutement d'un opérateur).</p> <p>Lutte contre les logements insalubres, indignes et indécents (Partenariat CCVA et CAF)</p> <p>Mettre en œuvre le permis de louer sur le territoire et suivre le dispositif (rappel du dispositif aux propriétaires sans autorisation de mise en location via la convention de partenariat signée avec la CAF)</p>					
Pilote	CCVA. Communes de SMAM et SCAM					
Partenaires associés	Préfecture, ARS, DDT, Citivia, ANAH, ADIL, CAF, CeA, Communes, Police municipale, EIE, HHA					
Budget prévisionnel						
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030	
Indicateur D'évaluation	<p>Nombre de commissions habitat</p> <p>Nombre de logements insalubres, indignes et indécents repérés</p> <p>Nombre de logements remis en état dans la cadre de l'OPAH</p> <p>Nombre d'autorisations de mise en location accordé.</p>					

## Axe stratégique 4 : ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR



4.1					
Enjeu	<b>ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR</b>				
Objectif	Améliorer l'accès aux droits pour les habitants				
Description de l'action	<p>Maintenir le dispositif France Services.</p> <p>Plateforme Clic dans ta vallée.</p> <p>Maintien d'un point relais CAF au sein du Centre Social.</p>				
Pilote	CCVA				
Partenaires associés	France Services, Lab's, Préfecture, Pôle emploi, la CARSAT, Centre social, association les Gouttes d'Eau du Val d'Argent.				
Budget					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur d'évaluation	<p>Nombre de personnes accueillies par France Services</p> <p>Nombre de permanences effectuées par les partenaires</p> <p>Nombre d'ateliers organisés par la plateforme Clic dans ta vallée</p> <p>Nombre de structures impliqués dans la plateforme Clic dans ta vallée</p>				

4.2					
Enjeu	<b>ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR</b>				
Objectif	Faciliter la <b>mobilité</b> dans la vallée et vers l'extérieur				
Description de l'action	Faciliter la mobilité dans la vallée et vers l'extérieur. Participer aux instances du PETR pour faire remonter les enjeux du Val d'Argent.				
Pilote	CCVA, PETR				
Partenaires associés	Communes, PETR, CeA, Région Grand Est, ADEME, écoles,				
Budget prévisionnel					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur D'évaluation	Nombre d'aides « vélo » accordées Nombre de participants aux défis « mobilité » Nombre de personnes ayant pu bénéficier du transport à la demande				

4.3					
Enjeu	<b>ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR</b>				
Objectif	Faciliter l'intégration de la jeunesse				
Description de l'action	<p>Maintenir et développer l'offre jeunesse sur le territoire : « Jeunes en Val d'Argent », séjours éducatif et chantiers solidaires, addiction et lutte contre la radicalisation.</p> <p>Accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle : antenne de la Mission Locale de Sélestat...</p> <p>Maintenir la Prestation Services jeunes.</p> <p>Mise en place d'un groupe de réflexion thématique jeune : sport et santé, emploi et formation, adéquation formation et marché du travail local ...</p> <p>Tenu des réunions du CLISPD et réengagement du GLPD à SMAM.</p>				
Pilote	CCVA – Centre social - L'Atelier- La Mission locale 67				
Partenaires associés	Communes, Mission locale, l'Atelier, CAF, les Gouttes d'Eau, la CeA, la Cité scolaire				
Budget prévisionnel					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur D'évaluation	<p>Montant des subventions au service jeunesse du CSCVA</p> <p>Montant de la subvention à la Mission Locale</p> <p>Nombre de jeunes suivis par le Mission Locale</p> <p>Nombre de jeunes suivis par le programme mis en œuvre par l'Atelier</p> <p>Nombre de réunions du CLISPD organisé</p>				

4.4					
Enjeu	<b>ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR</b>				
Objectif	Proposer une politique senior facilitant le « mieux vieillir »				
Description de l'action	<p>Mise en place d'un groupe de travail pour une meilleur intégration des séniors dans la cité.</p> <p>Poursuivre la réflexion sur la place des aidants dans la cité et leurs accompagnements sur le territoire.</p> <p>Maintien d'une élaboration conjointe de programme entre le Centre social et les CCAS du territoire (sorties, atelier santé et bien vieillir, etc).</p>				
Pilote	CCVA – Centre social				
Partenaires associés	Amaelle, la CeA, Les habitants, UNAFAM, Agir-Arco, HIVA, CCAS				
Budget prévisionnel					
Calendrier	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateur D'évaluation	<p>Nombres de rencontres du groupe de travail</p> <p>Fréquentation des activités et ateliers proposés aux seniors</p> <p>Nombre d'animations autour « des aidants »</p>				



**ANNEXE 2 : Tableau des dépenses d'investissements prévues avant le vote du budget 2026**

Budget Principal

Chapitre	Compte	Intitulé	Montant autorisé
20	2051	Concessions et droits similaires	500 €
21	2111	Terrains nus	287 €
	2112	Terrains de voirie	2 870 €
	2117	Bois et forêts	4 438 €
	212	Agencements et aménagements de terrains	13 500 €
	2131	Constructions bâtiments publics	1 254 €
	2135	Installations générales, agencements	26 776 €
	2151	Réseaux de voirie	25 000 €
	2152	Installations de voirie	3 212 €
	21538	Autres réseaux	1 160 €
	2156	Matériel et outillage incendie	2 790 €
	2158	Autres installations, matériel	11 875 €
	2183	Matériel informatique	5 000 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	3 750 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	11 971 €
23	231	Immobilisations corporelles en cours	143 682 €
		<b>Total</b>	<b>258 065 €</b>

